



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 2 juin 2020

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Adoption du compte rendu de la séance du 25 mai 2020
2. Désignation des Délégués du Conseil Municipal aux Commissions Légales et aux différentes instances Communales, Intercommunales et organismes divers
3. Création et composition de la Commission d'appel d'offres
4. Création - composition et fixation du seuil de saisine de la commission MAPA
5. Désignation des délégués au Secteur intercommunal d'énergie du Puy Nord Est
6. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints & des conseillers délégués
7. Indemnité du receveur municipal – approbation du taux d'attribution
8. Approbation de la désignation des vice-présidents des commissions municipales

DIVERS :

Compte-rendu au Conseil Municipal de l'utilisation des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT

Questions diverses

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 2 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 27/05/2020

L'an deux mille vingt, le **DEUX JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette (à partir de la question 2). - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 2) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée :

Etaient excusés : DESESTRES Bernadette (jusqu'à la question 1)- AMIAUX Dominique (jusqu'à de la question 1)

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 01 / Adoption Compte Rendu Conseil Municipal du 25 05 2020

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 25 05 2020 :

Procès-verbal de la séance du 25 05 2020.

Le mardi 25 mai 2020, à 18h30, en application En application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, le Conseil municipal de Brives-Charensac élu à l'issu du scrutin du 15 mars s'est réuni afin de procéder à son installation, à l'élection du Maire et des adjoints et à la création des commissions permanentes.

- Installation du Conseil Municipal sous la présidence de M Gilles Delabre, Maire en exercice.

M Gilles DELABRE, Maire en exercice procède à l'appelle des conseillers municipaux et déclare le conseil municipal installé.

Sur son invitation, Sylvain SOUVIGNET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il déclare accepter.

1 Election du Maire, sous la présidence du doyen de l'assemblée.

M Jean Bruno OUIILLON, doyen de l'Assemblée prend ensuite la Présidence de l'Assemblée et désigne Mme Sandrine GIRARD et M Christian PORTAL comme assesseurs.

Suite à son allocution préliminaire et après avoir vérifié le respect du quorum, M Ouillon procède au recensement des candidatures au poste de Maire et déclare le scrutin uninominal à bulletin secret.

Seul candidat, M Gilles DELABRE est élu Maire à l'unanimité des suffrages exprimés soit 27 voix POUR

Dans le cadre d'une allocution, M Gilles DELABRE remercie l'assemblée pour son élection et fixe les orientations pour le mandat à venir.

2 Détermination du nombre d'Adjoints sous la présidence du Maire élu.

Conformément au CGCT, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal

Les membres du conseil municipal décident de fixer le nombre d'adjoints au Maire à Huit le nombre d'adjoints au Maire.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

3 Election des Adjoints

Cette élection se déroule à bulletin secret au scrutin de liste, sous la présidence du Maire élu.

Seul candidate, la liste conduite par M Jean-Paul BRINGER est élu à l'unanimité des suffrages exprimés soit 27 voix POUR.

Sont élus : 1^{er} adjoint : M Jean Paul BRINGER, 2nd adjoint : Mme Marie José ALLEMAND, 3^{ème} Adjoint : M Bruno OUIILLON, 4^{ème} Adjoint : Mme Pierrette EXBRAYAT, 5^{ème} Adjoint : M Laurent DUFARD, 6^{ème} Adjoint : Mme Joëlle PALHIER, 7^{ème} Adjoint : M Philippe HUGON, 8^{ème} Adjoint : Mme Véronique BELIN.

Suite au scrutin, M Le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il procédera à la désignation, par arrêté municipal, de deux conseillers délégués qui intégreront le bureau municipal.

-Lecture et remise de la Charte de l'Elu Local

Suite à son élection du Maire et à celle des Adjoints, M le Maire donne lecture de la charte de l'élue local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les conseillers municipaux se sont vus remettre une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux »

4- Constitution et composition des Commissions Municipales

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du rôle de ces commissions qui conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante

Ces commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président.

M le Maire énonce la dénomination et les compétences des 11 commissions puis procède, en faisant appel aux candidatures, à la composition de chacune d'entre elles.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

5 Délégations du Conseil Municipal au Maire

M le Maire rappelle que le conseil municipal possède la faculté de déléguer au Maire tout ou partie des attributions prévues à l'article L. 2122-22 du CGCT.

Ces délégations ont pour but de favoriser une bonne administration communale.

Suite à la lecture des propositions faites par M le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés soit 27 voix accordent 14 délégations à M le Maire.

6 Délégation à Monsieur le Maire en vue de recruter du personnel contractuel.

M LE Maire expose que ces délégations lui permettent de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou bien un accroissement saisonnier d'activité.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Conseil Municipal du 02/06/2020		
Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		25
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	25

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 2 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 27/05/2020

L'an deux mille vingt, le **DEUX JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette (à partir de la question 2). - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 2) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : SOUVIGNET Sylvain

Etaient excusés : DESESTRES Bernadette (jusqu'à la question 1)- AMIAUX Dominique (jusqu'à la question 1)

Secrétaire de séance :

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

02 / Désignation des Délégués du Conseil Municipal aux Commissions Légales et aux différentes instances Communales, Intercommunales et organismes

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-3 Désignation des représentants
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les résultats du scrutin du 15 mars 2020, qui ont confirmé l'élection des 27 conseillers municipaux,

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de procéder à la nomination des Membres appelés à siéger au sein des différentes Commissions Permanentes :

I – COMMISSIONS « LEGALES »

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conformément aux articles L123-6 et R 123.7 du Code de l'Action Sociale et des familles, il est demandé au Conseil Municipal de fixer à **8** le nombre de Membres élus en son sein qui siégeront à au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de BRIVES CHARENSAC, étant précisé que Monsieur le Maire, en sa qualité de Président de droit, aura en charge de désigner 8 « Membres nommés » parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au 4^{ème} alinéa de l'article L 123.6 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale

Président : M Gilles DELABRE, Maire

8 Membres élus :

1. **PALHIER Joëlle**
2. **DUFAUD Laurent**
3. **VEDRUNE Aurelie**
4. **BETHERY Philippe**
5. **LAIGRE Sandrine**
6. **FREJAVILLE David**
7. **LEROY Chantal**
8. **AMIAUX Dominique**

(+ 8 Membres nommés par Monsieur le Maire)

COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Conformément à l'article (art. R 212-26 du code de l'éducation), il est notamment composé par Le Maire, qui est président de droit ainsi que de deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;

Président : M Gilles DELABRE, Maire

Délégués Titulaires élus :

1. **DUFAUD Laurent**
2. **CUBIZOLLES Vanessa**

DELEGUE POUR LES GROUPEMENTS DE COMMANDE

1. **BRINGER Jean Paul**

II – INSTANCES « COMMUNALES »

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU « FOYER VERT BOCAGE »**

Président : M Gilles DELABRE, Maire

Membres élus :

1. OUILLON Bruno
2. PALHIER Joëlle
3. BETHERY Philippe

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DE LA MAISON POUR TOUS – CENTRE SOCIAL**

Délégués :

1. M Gilles DELABRE, Maire
2. BELIN Véronique
3. BRINGER Jean-Paul
4. PALHIER Joëlle
5. DUFAUD Laurent
6. OUILLON Bruno

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITE DE JUMELAGE**

Délégués Titulaires :

1. M Gilles DELABRE, Maire
2. BELIN Véronique
3. BETHERY Philippe
4. BOISSERIE Nadine
5. VARRAUD Rémi
6. LEROY Chantal
7. VEDRUNE Aurélie

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COLLEGE DE CORSAC**

Délégués Titulaires :

1. DUFAUD Laurent
2. BELIN Véronique

Délégués Suppléants :

1. CUBIZOLLES Vanessa
2. LAIGRE Sandrine

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ASSOCIATION LE PONT DES LUDES**

Délégué Titulaire :

1. BELIN Véronique

III – ORGANISMES DIVERS

**COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE
(Collège Employeurs)**

Délégué Titulaire :

1. JAVON Serge

FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR DE LA HAUTE-LOIRE

Délégué :

1. EXBRAYAT Pierrette

**CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE (CAL PACT 43)**

Délégué :

1. EXBRAYAT Pierrette

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE ET
« CLUB DES COMMUNES G.R. ET G.R.P. DE LA HAUTE-LOIRE »**

Délégué : 1. BOISSERIE Nadine

GESTION SYNDICALE COPROPRIETE 10 RTE DE LYON

Délégués : 1. EXBRAYAT Pierrette

**O.P.A.C. 43
ET
ALLIADE HABITAT**

Délégué : 1. PALHIER Joëlle

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE CHARGEE DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Délégués : 1. OUIILLON Bruno
2. BELIN Véronique

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés l'ensemble des présentes désignations.

Conseil Municipal du 02/06/2020

Nombre de Conseillers présents	27	
Nombre de Conseillers représentés	0	
Nombre de suffrages exprimés	27	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 2 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 27/05/2020

L'an deux mille vingt, le **DEUX JUIN**, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette (à partir de la question 2). - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 2) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée :

Etaient excusés : DESESTRES Bernadette (jusqu'à la question 1)- AMIAUX Dominique (jusqu'à de la question 1)

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

03 / Constitution de la Commission d'Appel d'Offre et élection de ses membres

Nomenclature	1 Commande Publique / 1-1 Marchés Publics
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que :

-Conformément aux termes de l'article L 1414-2 du CGCT, « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. »

- Conformément aux termes de l'article L 1411-5 du CGCT, la commission est composée :
Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

M le Maire rappelle également que la composition des différentes commissions, y compris les Commissions d'Appel d'Offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (article L. 2121-22 du CGCT).

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, le Conseil Municipal procède à la désignation de membres de la CAO, sur proposition de listes, par application des principes de représentation au plus fort reste, et au scrutin secret. Le Maire est président de droit et peut se faire représenter par un élu non membre de la CAO.

En cas d'Appel d'Offres (procédure formalisée de passation des marchés), pour les marchés de travaux ou de fournitures ou de services au-dessus des seuils de procédure adaptée, la CAO est investie d'un pouvoir de décision pour :

- Eliminer les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables,
- Classer les offres et choisir l'offre la plus avantageuse,
- Eventuellement, déclarer sans suite ou infructueux l'appel d'offres.

Elle donne également un avis sur les avenants supérieurs à 5 %.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- Créent la Commission d'Appel d'Offres, composée de par la Loi par 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,
- Procèdent à l'élection et approuvent la désignation des membres de cette commission comme suit :

Président : M Gilles DELABRE, Maire

Membres Titulaires :

- BRINGER Jean Paul
- BOISSERIE Nadine
- OUILLON Bruno
- EXBRAYAT Pierrette
- PERBET Michel

Membres Suppléants :

- BELIN Véronique
- BRUN William
- GIRARD Sandrine
- JAVON Serge
- VARRAUD Rémi

Conseil Municipal du 02/06/2020		
Nombre de Conseillers présents	27	
Nombre de Conseillers représentés	0	
Nombre de suffrages exprimés	27	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 2 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 27/05/2020

L'an deux mille vingt, le **DEUX JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette (à partir de la question 2). - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 2) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée :

Etaient excusés : DESESTRES Bernadette (jusqu'à la question 1)- AMIAUX Dominique (jusqu'à de la question 1)

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

04 / Constitution d'une commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA), élection de ses membres et fixation du seuil de saisine
--

Nomenclature	1 Commande Publique / 1-1 Marchés Publics
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que :

La Commission d'appel d'offres n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens.

Le pouvoir adjudicateur et son représentant souhaitent une assistance technique et d'aide à la décision.

Il est proposé de créer une « commission MAPA » afin d'assister le conseil municipal dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée.

Dans un souci de bonne équité, il est proposé au Conseil Municipal que la composition de la « commission MAPA » soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Il est toutefois rappelé que « Si la convocation d'une formation collégiale dotée d'un pouvoir d'avis est toujours possible, lorsqu'elle n'est pas exigée par les textes, il n'est pas possible de lui confier des attributions relevant, aux termes des dispositions du code de la commande publique ou d'autres textes, d'autres autorités car les règles de compétence sont d'ordre.

Ainsi, la « commission MAPA » pourra donner un avis mais ne pourra pas attribuer un marché passé selon une procédure adaptée, une telle compétence relevant du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Décident** de la création d'une « commission MAPA » pour tous les marchés de travaux, fournitures et services d'un montant supérieur à 90 000.00 € HT.
- **Décident** que la « commission MAPA » sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres .
- **Appellent** la commission « MAPA » à siéger pour rendre des avis sur le choix des titulaires de marchés publics au vu des rapports établis par les services, pour les affaires d'un montant supérieur à 90 000.00 € HT
- **Précisent** que la « commission MAPA » sera présidée par le président de la commission d'appel d'offres, et sera composée de 5 titulaires (et de 5 suppléants) qui sont ceux de la commission d'appel d'offres :

Président : M Gilles DELABRE, Maire

Membres Titulaires :

- BRINGER Jean Paul
- BOISSERIE Nadine
- OUIILLON Bruno
- EXBRAYAT Pierrette
- PERBET Michel

Membres Suppléants :

- BELIN Véronique
- BRUN William
- GIRARD Sandrine
- JAVON Serge
- VARRAUD Rémi

- **Précisent** que les règles de convocation aux commissions sont les mêmes que celles pour la CAO ;
- **Précisent** que peuvent être convoqués aux réunions de la « commission MAPA », à titre consultatif :

- Du Directeur Général des services de la ville
- Du Directeur des Services Technique de la ville
- des agents compétents dans le domaine objet du marché

Conseil Municipal du 02/06/2020

Nombre de Conseillers présents		27
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



GD

2020/040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 2 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 27/05/2020

L'an deux mille vingt, le **DEUX JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette (à partir de la question 2). - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 2) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée :

Etaient excusés : DESESTRES Bernadette (jusqu'à la question 1)- AMIAUX Dominique (jusqu'à de la question 1)

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

05 / Désignation des Délégués de la commune de Brives –Charensac au secteur Intercommunal d'Énergie du Puy Nord-Est

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-3 Désignation des représentants
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de mars 2020 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Le Syndicat Départemental d'Énergies qui regroupe les 260 communes de la Haute-Loire et dont la commune est donc membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie (S.I.E.), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que chaque commune désigne deux délégué(e)s pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie auquel elle appartient. Chaque Secteur constituera ainsi

un collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La commune de Brives-Charensac appartient au Secteur Intercommunal d'Énergie de du Puy Nord Est au sein duquel elle est donc représentée par deux délégué(e)s.

Après délibéré, Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Désignent pour siéger au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie du Puy Nord Est:

- ✓ - BRINGER Jean-Paul
- ✓ - BOISSERIE Nadine

Nombre de Conseillers présents		27
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 2 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 27/05/2020

L'an deux mille vingt, le **DEUX JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette (à partir de la question 2). - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 2) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée :

Etaient excusés : DESESTRES Bernadette (jusqu'à la question 1)- AMIAUX Dominique (jusqu'à de la question 1)

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

06 / Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et Conseillers Délégués

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-6 Exercice des mandats locaux
Rapporteur	M Gilles DELABRE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L. 2123-24-1,
VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant sur la modification de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

VU la loi la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers municipaux ayant reçu délégation étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant la population totale de la Commune de BRIVES CHARENSAC résultant du dernier chiffre INSEE de population totale connue 2020, soit 4 320 habitants

A) Indemnité au maire

Pour rappel, Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2123-20-1 du CGCT, les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Population (habitants)	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique
Moins de 500	25,5 %
De 500 à 999	40,3 %
De 1000 à 3 499	51,6 %
De 3 500 à 9 999	55 %
De 10 000 à 19 999	65 %
De 20 000 à 49 999	90 %
De 50 000 à 99 999	110 %
100 000 et plus	145 %

B) Indemnités des adjoints

VU les arrêtés municipaux n°108-2020, 109-2020, 110- 2020, 111- 2020, 112- 2020 , 113-2020, 114-2020, 115- 2020, du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant que conformément à l'article L 2123-20-1 du CGCT , il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant l'article L 2123-24 du CGCT prévoyant que les indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire et de membre de délégation spéciale faisant fonction d'adjoint au maire sont déterminées en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L. 2123-20 le barème suivant :

Population (habitants)	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique
Moins de 500	9,9 %
De 500 à 999	10,7 %
De 1000 à 3 499	19,8 %
De 3 500 à 9 999	22 %
De 10 000 à 19 999	27,5 %
De 20 000 à 49 999	33 %
De 50 000 à 99 999	44 %
De 100 000 à 200 000	66 %
Plus de 200 000	72,5 %

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Décident et fixent avec effet au 25 mai 2020, date de leur élection, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :**

- 1^{er} Adjoint : 19 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.**
- 2^{ème} adjoint : 13% % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- 3^{ème} adjoint : 21% de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- 4^{ème} adjoint : 21% de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- 5^{ème} adjoint : 21% de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- 6^{ème} adjoint : 21% de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- 7^{ème} adjoint : 21% de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- 8^{ème} adjoint : 21% de l'indice brut terminal de la fonction publique**

C) Indemnité des conseillers municipaux délégués

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

VU les arrêtés municipaux n°116-2020, 117-2020 du 26 mai 2020, portant délégation de fonctions à des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

Décident d'allouer, avec effet au 26 mai 2020, une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

- Monsieur William BRUN conseiller municipal délégué « aux Fêtes & Cérémonies et aux Relations avec les quartiers » par arrêté municipal n°116-2020 en date du 26 mai, et ce au taux de 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Monsieur Christian PORTAL conseiller municipal délégué « Sports » par arrêté municipal n°117-2020 en date du 26 mai, et ce au taux de 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Conseil Municipal du 02/06/2020

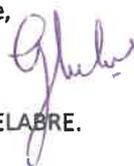
Nombre de Conseillers présents		27
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 2 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 27/05/2020

L'an deux mille vingt, le DEUX JUIN, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette (à partir de la question 2). - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 2) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée :

Etaient excusés : DESESTRES Bernadette (jusqu'à la question 1)- AMIAUX Dominique (jusqu'à de la question 1)

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

07 / Indemnité de Conseil du Comptable public : approbation du taux d'attribution
--

Nomenclature	4 Fonction publique / 4-5 Régime indemnitaire
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Vu l'article 97 de la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret N°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, modifié par le décret N°91-794 du 16 août 1991 ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 modifié fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux ;

Considérant que cette indemnité, calculée par application d'un tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années, sert à rémunérer les prestations non obligatoires notamment dans les domaines réglementaires, budgétaires, ou financier.

Considérant le renouvellement du Conseil municipal dont l'installation définitive a été prononcée le 25 mai 2020 ;

GD

2020/043

Eu égard, aux prestations non obligatoires de conseil dans les domaines réglementaires, budgétaires et financiers, rendus par le comptable public à la commune de Brives-Charensac,

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

-Fixent à 100% le taux d'attribution de l'indemnité de conseil devant être allouée au comptable du Trésor Public en charge de la comptabilité de la Commune pour la durée du présent mandat.

La Présente délibération demeurera en vigueur et restera applicable pour toute la durée du présent mandat faute de délibération contraire.

Conseil Municipal du 02/06/2020

Nombre de Conseillers présents		27
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 2 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 27/05/2020

L'an deux mille vingt, le **DEUX JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette (à partir de la question 2). - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 2) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée :

Etaient excusés : DESESTRES Bernadette (jusqu'à la question 1)- AMIAUX Dominique (jusqu'à de la question 1)

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

08 / Approbation de la désignation des vice-présidents des Commissions municipales

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que :

- Conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante.
- Par délibération n°4 en date du 25 mai 2020, les membres du conseil municipal ont procédé à la création et à la composition de 11 commissions municipales.
- Ces commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.
- considérant la réunion des 11 commissions municipales le mardi 2 juin 2020 en vue de désigner leurs vice-présidents et sur proposition de celles-ci

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- Approuvent la désignation des vice-présidents des différentes commissions municipales comme suit:

N°1 - Commission Ressources Humaines

Compétences : Gestion des Ressources Humaines.

Président de Droit : Monsieur le Maire

Vice- Président : Jean-Paul BRINGER

N° 2 – Commission Travaux - Cadre de vie - Environnement et Sécurité

Compétences : Bâtiments : Rénovation, conception et réalisation - Espaces verts et Espaces Sportifs - Electrification - Eau et Assainissement – Circulation - Sécurité et P.M.R - Développement Durable – Bords de Loire - Travaux de Voirie et d'aménagement urbain – Stationnement et circulation – accessibilité - vidéosurveillance - Plan Communal de Sauvegarde– Sécurité Inondation

Président de Droit : Monsieur le Maire

Vice- Président : Jean-Paul BRINGER

N° 3– Commission Finances- Administration Générale – Relations avec la MPT

Compétences : Budgets – Finances - Fiscalité - prospective et programmation financière-gestion des emprunts et de la trésorerie -relations avec le comptable public - Affaires administratives – Relations avec l'Association des usagers de la Maison Pour Tous

Président de Droit : Monsieur le Maire

Vice- Président : Bruno OUILLON

N°4 Développement économique - relations avec les entreprises - Tourisme

Compétences : Zone Commerciale – C.D.A.C - Relations avec les Entreprises et Associations de Commerçants - Evènementiel professionnel et commercial -Développement et promotion touristique

Président de Droit : Monsieur le Maire

Vice- Président : Marie José ALLEMAND

N°5 - Urbanisme, patrimoine communal et fleurissement**Compétences :**

Développement urbain - Documents de planification du droit du sol (PLU) - Autorisation relatives au droit du sol (permis de construire...) - P.P.R.I. - Commissions de Sécurité E.R.P. I.G.H & accessibilité- Logement - gestion du patrimoine communal – baux communaux- Fleurissement

Président de Droit : Monsieur le Maire

Vice- Président : Pierrette EXBRAYAT

N°6 – Action sociale et solidarité**Compétences :**

C.C.A.S - Foyer Vert Bocage – relations avec le Centre Social - Attribution Logements Sociaux & relations avec les bailleurs sociaux - Service de restauration et de portage à destination des Personnes Agées- Banque alimentaire - Resto du Cœur.

Président de Droit : Monsieur le Maire

Vice- Président : Joëlle PALHIER

N°7 – Action culturelle et communication**Compétences :**

Vie culturelle - Médiathèque - Programmation M.P.T - Ludothèque- Comité de Jumelage - Bulletin Municipal - Information des Conseillers Municipaux - Communication externe.

Président de Droit : Monsieur le Maire

Vice- Président : Véronique BELIN

N°8 – Affaires scolaires / Enfance et Jeunesse**Compétences :**

Ecoles — CLSH – Rythmes Scolaires - Contrat Enfance Jeunesse - Projet Educatif Local - Enfance et Jeunesse.

Président de Droit : Monsieur le Maire

Vice- Président : Laurent DUFAUD

N°9 – Programmation événementielle et Camping**Compétences :**

Programme d'animation (Fête Votive, animations d'été...) – relations avec le comité des fêtes - Téléthon – Vie associative – Camping Municipal

Président de Droit : Monsieur le Maire

Vice- Président : Philippe HUGON

N°10 – Fêtes & Cérémonies -Relations avec les quartiers**Compétences :****Cérémonies officielles - Repas et Fêtes de Noël – Relations et animation du réseau de référents de quartier**

Président de Droit : Monsieur le Maire

Vice- Président : William BRUN

N°11 – Sports**Compétences :****relations avec les associations sportives- équipements sportifs**

Président de Droit : Monsieur le Maire

Vice- Président : Christian PORTAL

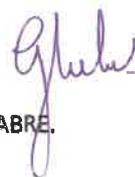
Conseil Municipal du 02/06/2020

Nombre de Conseillers présents		27
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

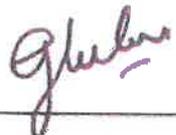
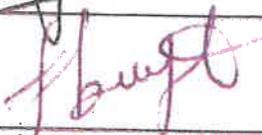
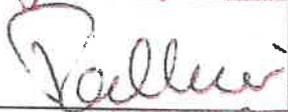
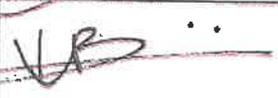
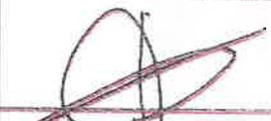
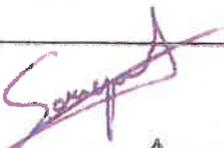
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



Conseil Municipal de Brives-Charensac
Séance du 2 juin 2020
Signature des membres présents

Gilles DELABRE		Marie-José ALLEMAND	
Jean-Paul BRINGER		Véronique BELIN	
William BRUN		Pierrette EXBRAYAT	
Bruno OUIILLON		Joëlle PALHIER	
Laurent DUFAUD		Hélène CELLIER	
Philippe HUGON		Nadine BOISSERIE	
Christian PORTAL		Sandrine LAIGRE	
Serge JAVON		Sandrine GIRARD	
Michel PERBET		Vanessa CUBIZOLLES	
Dominique AMIAUX		Bernadette DESESTRES	
Rémi VARRAUD		Chantal LEROY	
Sylvain SOUVIGNET		Aurélie VEDRUNE	
Philippe BETHERY		Bernadette VACHERON	
David FREJAVILLE			

